



SPL

Société Publique Locale
de Construction Publique d'Ille-et-Vilaine



Centre d'Exploitation Routier de Pipriac

Espace Social Commun
de Maurepas à RENNES



Centre d'Incendie et de Secours de Janzé



SPL DE CONSTRUCTION PUBLIQUE D'ILLE ET VILAINE

SIEGE SOCIAL

Hôtel du Département
1 Avenue de la Préfecture
35042 RENNES CEDEX

ADRESSE POSTALE

Immeuble F
7 Avenue de Tizé
35236 THORIGNE-FOUILLARD CEDEX

SPL au capital de 225 000€
RCS de Rennes 813 780 681

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

du 21 JUIN 2023 à 16 h 30

RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice 2022

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE

1. Vie de la société et présentation des comptes de l'exercice	4
1.1. Vie de la société	
1.1.1. Actionnariat	
1.1.2. Les statuts	
1.1.3. Les séances du Conseil d'administration en 2022	
1.1.4. Les séances en Assemblées Générales en 2022	
1.1.5. Personnel de la société	
1.2. Présentation des comptes annuels	
1.2.1. Compte de résultat	
1.2.2. Bilan	
2. Activité opérationnelle de l'exercice écoulé	15
2.1. Mandats	
2.2. Études – APC	
2.3. Études - AMO	
3. Autres informations	21
4. Conventions règlementées	21
5. Conventions courantes	21

SECONDE PARTIE

1. Gouvernance	24
2. Dirigeants, administrateurs, commissaires aux comptes, censeurs	24
2.1. Limitation de pouvoirs	
2.2. Mandats des administrateurs, commissaires aux comptes et censeurs	
2.3. Autres mandats	
3. Mandats sociaux et conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale	27
4. Tableaux des délégations	27

PREMIÈRE PARTIE

RAPPORT DE GESTION

1. Vie de la société et présentation des comptes de l'exercice

1.1. Vie de la société

1.1.1. Actionnariat

Le tableau ci-dessous récapitule l'actionnariat et la répartition des postes d'administrateurs à la clôture de l'exercice écoulé.

SITUATION ADMINISTRATIVE AU 31 DECEMBRE 2022

Capital de 225 000 euros divisé en 22 500 actions de 10 euros.

	SOUSCRIPTEURS	NOMBRE D' ACTIONS	% DU CAPITAL	MONTANT DU CAPITAL VALEUR DE L' ACTION 10€
1	Conseil Départemental d'Ille et Vilaine	18750	83,33	187500
2	CC de St Méen Montauban	500	2,22	5 000
3	Bretagne Porte de Loire Communauté	500	2,22	5 000
4	CC Couesnon Marches de Bretagne	500	2,22	5 000
5	Commune de Boisgervilly	250	1,11	2 500
6	Commune de Pleurtuit	250	1,11	2 500
7	Commune de Louvigné du Désert	250	1,11	2 500
8	Commune de Dinard	250	1,11	2 500
9	Commune de Redon	250	1,11	2 500
10	Commune des Portes du Coglais	250	1,11	2 500
11	Commune de Pipriac	250	1,11	2 500
12	Commune de Saint-Aubin du Cormier	250	1,11	2 500
13	Commune de Tresboeuf	250	1,11	2 500
	TOTAL	22 500	100	225 000

La société est composée de :

13 actionnaires, 13 postes d'administrateurs dont 10 sièges pour le conseil départemental et 3 sièges sont octroyés à l'assemblée spéciale des collectivités territoriales, trois postes de censeurs ont été créés, seuls deux postes de censeurs sont pourvus.

Les changements intervenus au cours de l'année 2022 concernant l'actionnariat, sont :

- L'entrée au capital de la SPL des communes des Portes du Coglais, de Pipriac, de Redon, de Saint-Aubin du Cormier et de Tresboeuf.

1.1.2. Les Statuts

L'article 3 des statuts intitulé « Objet » a été complété et présenté en Conseil d'Administration du 26 avril 2022 et adopté en Assemblée Générale Mixte du 06 juin 2022. La nouvelle mention est la suivante :

Article 3 - Objet - Nouvelle mention :

« La société a pour objet d'accompagner ses collectivités locales actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques locales. Conformément au L 1531-1 du code général des collectivités territoriales, la société a pour objet d'accomplir sur décision et pour le compte de ses actionnaires, tout acte visant à mener les :

- **Études pré-opérationnelles et réalisation des opérations d'aménagement conformément à l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme ;**
- **Études, réalisation et gestion des équipements et infrastructures liés au développement des énergies renouvelables et à l'utilisation rationnelle de l'énergie ;**
- **Interventions sur le patrimoine immobilier, les sites fonciers naturels ou bâtis, existant ou futur, pour y conduire tous travaux de dépollution, démolition, rénovation, construction neuve, reconstruction, extension d'équipements existants ou à compléter ;**
- **Études, rénovation, réalisation et gestion d'équipements d'infrastructures ou de superstructures de nature à améliorer les fonctionnalités urbaines, et favoriser le développement du territoire par l'entremise de voiries et ouvrages routiers, réseaux divers, édifices, installations et ouvrages publics, et plus généralement toutes les interventions concourant à encourager les mobilités douces ;**
- **Acquisition de biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, en vue notamment de leur gestion ou de la constitution de réserves foncières y compris pour des sujets d'expropriation.**

De manière plus générale, elle pourra en outre réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation, notamment toutes les missions d'ingénierie et d'assistance à maîtrise d'ouvrage. À cet effet, la société pourra effectuer toute démarche administrative nécessaire, et passer toute convention appropriée, pour mener toutes les opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à l'objet défini ci-dessus.

La SPL exercera ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires et pour leur compte exclusif. »

1.1.3. Les séances du Conseil d'Administration en 2022

Le Conseil d'Administration informe les actionnaires qu'il s'est réuni par deux fois au cours de l'année 2022 :

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 26 avril 2022 à 9 h 30

Participation des administrateurs : 11 administrateurs présents, 6 administrateurs excusés.

Ordre du jour :

A – VIE SOCIALE DE LA SOCIETE

Point 1 . Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 septembre 2021

Point 2 . Retrait d'un administrateur du Conseil départemental au sein du Conseil d'administration de la SPL

Point 3 . Désignation d'un nouvel administrateur du Conseil départemental au sein du Conseil d'administration de la SPL

Point 4 . Agrément de l'Entrée au capital de la commune des Portes du Coglais Désignation d'un représentant pour la commune des Portes du Coglais

Point 5 . Agrément de l'Entrée au capital de la commune de Pipriac Désignation d'un représentant pour la commune de Pipriac

- Point 6 . Agrément de l'Entrée au capital de la commune de Redon Désignation d'un représentant pour la commune de Redon
- Point 7 . Constitution d'une Assemblée Spéciale.
- Point 8 . Projet de règlement de l'Assemblée spéciale
- Point 9 . Proposition de la modification des statuts
- Organisation de l'Assemblée Générale Mixte**
- Point 10 .Arrêté des comptes 2021
- Intervention de Monsieur FRANCHI – Expert-comptable**
- Point 11 .Présentation du projet de Rapport de gestion
- Point 12 .Proposition des résolutions de l'Assemblée Générale Mixte.
- Point 13 .Convocation de l'Assemblée Générale Mixte
- Point 14 .Groupement de commande

B – FONCTIONNEMENT DE LA SOCIETE

- Info 1 •Budget prévisionnel 2022
- Info 2 •Nouveaux locaux

C – INFORMATIONS ET VIE DES OPERATIONS

- Info 3 • Revue de projets
 - I • Mandats OP CD35 – Bâtiments / CD 35 – ENS / Autres collectivités.
 - II • Nouvelles opérations en cours de préparation
 - III • Opérations réalisées en AMO
 - IV • Dispositifs APC – renouvellement du marché et enveloppe de crédit

- Info 4 • Synthèse des contacts en cours « EPCI et aux 29 petites Villes de Demain »

D – QUESTIONS DIVERSES

E – POUVOIR ET ORGANISATION DU PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Point 15 .Pouvoir pour les formalités
- Point 16 .Fixation du prochain conseil d'administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 10 octobre 2022 à 15 H 30

Participation des administrateurs : 10 administrateurs présents, 3 administrateurs excusés.

Ordre du jour :

A – VIE SOCIALE DE LA SOCIETE

- Point 1 . Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 avril 2022
- Point 2 . Agrément de l'Entrée au capital de la commune de Saint-Aubin du Cormier
- Point 3 . Désignation d'un représentant pour la commune de Saint-Aubin du Cormier
- Point 4 . Agrément de l'entrée au capital de la commune de Tresboeuf
- Point 5 . Désignation d'un représentant pour la commune de Tresboeuf
- Point 6 . Mise en place de l'assemblée spéciale : rappel les éléments fondant cette démarche.
- Point 7 . Désignation des représentants de l'Assemblée Spéciale siégeant au conseil d'administration
- Point 8 . Désignation des censeurs
- Point 9 . Modalités de fonctionnement retenues dans le cadre de la création de l'assemblée spéciale
- Organisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire : exposé des motifs**
- Point 10 .Proposition des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire.
 - Première résolution : Entrée au capital de Saint Aubin du Cormier
 - Deuxième résolution : Désignation d'un représentant de la commune de Saint Aubin du Cormier
 - Troisième résolution : Entrée au capital de Tresboeuf
 - Quatrième résolution : Désignation d'un représentant de la commune de Tresboeuf
 - Cinquième résolution : désignation des représentants de l'Assemblée Spéciale siégeant au conseil d'administration
 - Sixième résolution : désignation des censeurs
 - Septième résolution : pouvoirs

- Point 11 .Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire

B – FONCTIONNEMENT DE LA SOCIETE

- Info 1 • Budget prévisionnel 2022

C – INFORMATIONS ET VIE DES OPERATIONS

- Info 2 • Revue de projets
 - I • Focus sur les projets des nouveaux actionnaires
 - II • Mandats OP CD35 – Bâtiments / CD 35 – ENS / Autres collectivités.
 - III • Opérations réalisées en AMO
 - IV • Dispositifs des missions APC

D – QUESTIONS DIVERSES

E – POUVOIR ET ORGANISATION DU PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point 12 .Pouvoir pour les formalités

Point 13 .Fixation du prochain conseil d'administration

1.1.4.Les séances en Assemblées Générales en 2022

Les actionnaires se sont réunis deux fois en Assemblée Générale au cours de l'année 2022.

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE du 07 juin 2022 à 11 h 30 dans la Salle de l'Assemblée à l'Hôtel du Département, 1 avenue de la Préfecture à RENNES (35).

Participation des actionnaires : 8 actionnaires étaient présents représentant 22.500 actions.

Ordre du jour :

Résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire

- I. Lecture du Rapport de Gestion et du Gouvernement d'Entreprise du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire,
- II. Lecture du Rapport Général sur les comptes annuels et du rapport spécial sur les conventions réglementées du Commissaire aux Comptes,
- III. Première résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2021 – quitus aux administrateurs
- IV. Deuxième résolution : Affectation du résultat
- V. Troisième résolution : Approbation des conventions réglementées,
- VI. Quatrième résolution : Modification des représentants du Conseil départemental

Résolutions présentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire

- VII. Cinquième résolution : Nouvelle collectivité actionnaire : Commune des Portes du Coglais
- VIII. Sixième résolution: Mandataire de la Commune des Portes du Coglais
- IX. Septième résolution : Nouvelle collectivité actionnaire : Commune de Pipriac
- X. Huitième résolution : Mandataire de la Commune de Pipriac
- XI. Neuvième résolution : Nouvelle collectivité actionnaire : Commune de Redon
- XII. Dixième résolution - Mandataire de la Commune de Redon
- XIII. Onzième résolution : Modification des statuts - article 3 : Objet
- XIV. Douzième résolution : Pouvoirs.
- XV. Questions Diverses

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 07 novembre 2022 à 14 h 15 dans la Salle du Foyer à l'Hôtel du Département, 1 avenue de la Préfecture à RENNES (35).

Participation des actionnaires : 6 actionnaires étaient présents ou représentés, représentant 21.250 actions et cinq actionnaires étaient absents.

Ordre du jour :

Résolutions présentées à l'Assemblée Générale

- I. Première résolution : Agrément en qualité de nouvel actionnaire de la commune de Saint-Aubin du Cormier
- II. Deuxième résolution : Désignation d'un représentant pour la commune de Saint-Aubin du Cormier
- III. Troisième résolution : Agrément en qualité de nouvel actionnaire de la commune de Tresboeuf
- IV. Quatrième résolution : Désignation d'un représentant pour la commune de Tresboeuf
- V. Cinquième résolution : Adoption du règlement intérieur et attribution de trois postes d'administrateurs suite à l'installation de l'Assemblée Spéciale et à la désignation de ses représentants siégeant au conseil d'administration
- VI. Sixième résolution : Attribution et désignation de deux postes de censeurs suite à l'installation de l'Assemblée Spéciale
- VII. Septième résolution : pouvoirs
- VIII. Questions Diverses

Constitution de l'équipe au 31 décembre 2022

Le personnel de la **SPL** se compose au **31 décembre 2022** d'1 ETP. La masse salariale brute s'élève à 40 239 € pour l'exercice.

Association des salariés aux résultats : participation, intéressement, PEE

Conformément à l'accord d'intéressement en vigueur, aucun montant n'a été comptabilisé au titre de l'exercice 2022, au regard du résultat comptable de l'exercice 2022.

1.2. Présentation des comptes annuels

Nous vous proposons de vous présenter, dans cette partie du rapport, de gestion les résultats les plus significatifs, dans les domaines comptables et financiers.

Détermination du résultat comptable

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

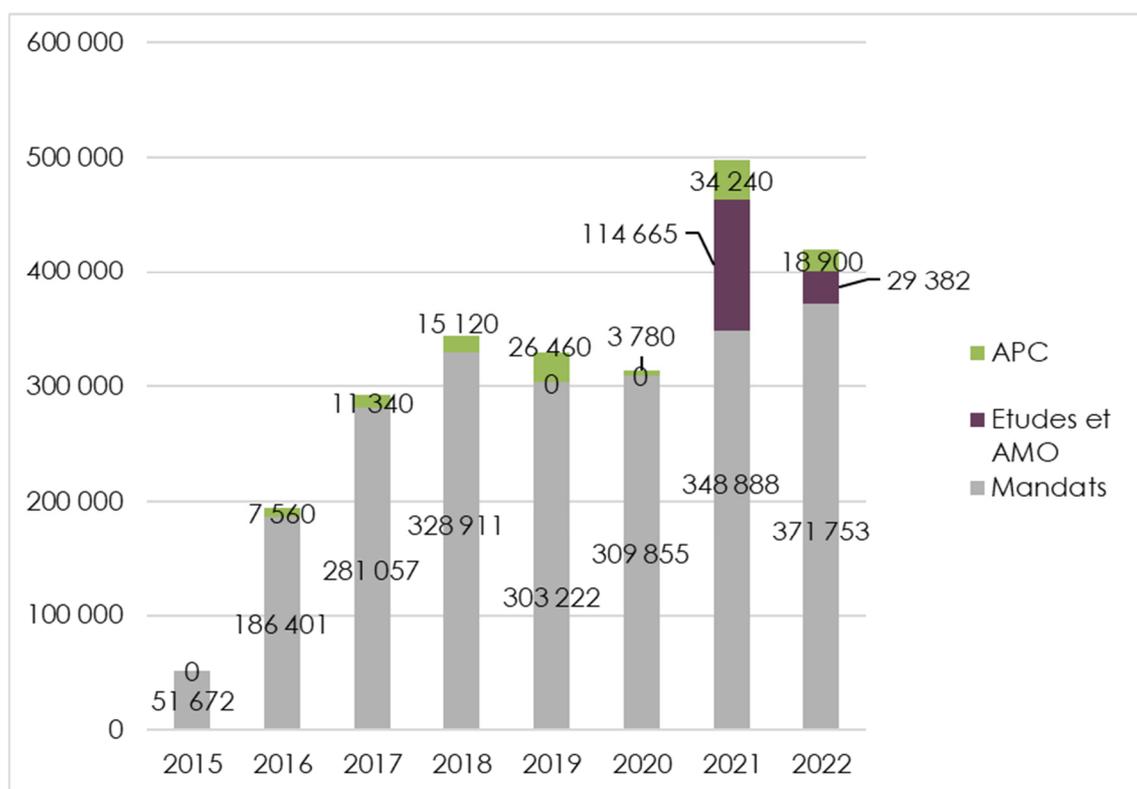
L'activité de la société se solde pour le dernier exercice clos au 31 décembre **2022** par un **résultat déficitaire de 24 851,38 €**. Il était bénéficiaire de 16 322,50€ le 31 décembre 2021.

1.2.1.Compte de résultat

Montants en euros	Exercice N	Var N/N-1	Exercice N-1
Produits d'exploitation			
Mandats	371 753	+22 865	348 888
AMO	29 382	-85 283	114 665
APC (Assistance aux petites Communes)	18 900	-15 340	34 240
CHIFFRES D'AFFAIRES	420 035	-77 758	497 793
Sous-traitance	-5 160	-50 580	-55 740
MARGE BRUTE COMPTABLE	414 875	-27 178	442 053
Autres achats et charges externes	-15 013	-1 214	-13 799
Assurances	-12 462	+7 444	-5 018
Honoraires	-8 722	-195	-8 917
Moyens matériels mis à disposition	-74 460	+3 757	-70 703
Dotations aux amortissements	-4 967	+4 787	-180
Charges de fonctionnement	-115 624	+17 007	-98 617
Personnel extérieur et mis à disposition	-272 716	+3 828	-268 888
Salaires & charges sociales	-56 468	-275	-56 743
Personnel	-329 184	+3 553	-325 631
Impôts, taxes & versements assimilés	-1 045	-293	-1 338
Autres charges et produits	-19	+15	-4
Dotations pour dépréciation des créances	3 043	- 6 086	-3 043
RESULTAT D'EXPLOITATION	-27 954	-41 374	13 420
RESULTAT FINANCIER	3 103	-432	3 535
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-24 851	-41 806	16 955
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	-	-633	-633
RESULTAT NET	-24 851	-41 173	16 322

► Analyse détaillée des produits

Le **chiffre d'affaires global** de la société atteint **420 035 €** en 2022. Il a évolué de la manière suivante:



Bien que **la rémunération de gestion de mandat progresse de 22 865 € en 2022 (+6,5%)**, le **chiffre d'affaires recule d'environ 15%**.

D'une part les produits d'études et AMO ont régressé de 85 k€. Ce recul s'explique notamment par le caractère « exceptionnel » de la mission de Beauregard dont 62% a été facturée en 2021 (90k€ facturés en 2021 contre 20 k€ en 2022 - voir ci-après). Il convient toutefois de préciser qu'une partie de cette prestation est réalisée en sous-traitance et a fait l'objet d'une facturation pour 56 k€ en 2021.

D'autre part, le montant total facturé en 2022 au titre des missions d'Assistance aux Petites Communes (APC) diminue de 15 k€.

En 2022, la SPL a **signé plusieurs avenants révisant le cadencement des rémunérations de certains mandats** (notamment la réhabilitation énergétiques de 4 collèges et d'une cité scolaire pour le compte du Département). En effet, pour ces mandats, des négociations ont été entreprises avec les services du Département pour créer des étapes de facturation intermédiaires permettant de couvrir les charges engagées par la société en vue mener à bien ces programmes sans pour autant augmenter la rémunération globale de la SPL.

► Analyse détaillée des charges

Charges de fonctionnement

Poste	Montant	Variation de l'exercice	Commentaire
Autres achats et charges de externes	15 k€	+1 k€	Il s'agit essentiellement de fournitures, frais bancaires et de frais de publicité et communication.
Assurances	12 k€	+9 k€	Les charges d'assurance RC a augmenté de 7k€ en 2022. Son coût dépend notamment du montant des dépenses réalisées dans le cadre des mandats sur l'exercice antérieur. Or ces dernières avaient fortement augmenté en 2021 par rapport à 2020 (+50%). A noter que ce poste inclut l'assurance CNR (Constructeur Non Réalisateur) qui fait l'objet d'un étalement sur 10 ans à compter de la livraison de la construction.
Honoraires	9 k€	-€	Honoraires d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes. Pas de variation en 2022.
Moyens matériels mis à disposition	74 k€	+4k€	Croissance liée à l'augmentation du coût refacturé par Terre & Toit à la SPL.
Dotation aux amortissements	5	+5	Des travaux d'agencement ont été réalisés dans les nouveaux locaux situés au VDC. Ces travaux d'un montant de 60 k€ font l'objet d'un amortissement sur 10 ans.

Personnel

Poste	Montant	Variation de l'exercice	Commentaire
Personnel extérieur et mis à disposition	273 k€	+4 k€	Il s'agit du personnel refacturé par Terre & Toit dont le montant reste relativement stable par rapport à 2021. En 2022, le temps cumulé consacré à la SPL par les salariés de Terre & Toit évolue légèrement à la hausse (27,6% contre 26,7% en 2021).
Personnel propre	56 k€	- k€	Il n'y a pas eu d'évolution de coût de ce poste en 2022.

Pour information la SPL Construction Publique d'Ille-et-Vilaine a fait l'objet d'un contrôle URSSAF qui s'est conclu par une absence de redressement.

TABLEAU DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) <i>Capital social</i>	225 000	225 000	225 000	225 000	225 000
b) <i>Nombre d'actions émises</i>	22 500	22 500	22 500	22 500	22 500
c) <i>Nombre d'obligations convertibles en actions</i>					
CHIFFRES D'AFFAIRES ET RESULTATS					
a) <i>Chiffre d'affaires hors taxes</i>	420 053	497 794	313 635	329 682	344 031
b) <i>Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions</i>	20 179	20 179	-14 567	2 382	34 448
c) <i>Impôt sur les bénéfices</i>	-	633	-	567	1 126
d) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>	-19 884	19 546	-14 212	1 815	33 322
e) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>	-24 851	16 322	-14 567	1 460	33 147
f) <i>Montants des bénéfices distribués</i>	0	0	0	0	0
g) <i>Participation des salariés</i>	0	0	0	0	0
RESULTAT PAR ACTION					
a) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements</i>	0	0,8	0	0	1,5
b) <i>Bénéfice après impôt, amortissements provisions</i>	0	0,7	0	0	1,5
c) <i>Dividende versé à chaque action</i>	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
a) <i>Nombre de salariés en ETP</i>	1	1	1	1	2
b) <i>Montant de la masse salariale</i>	40 239	39 594	36 436	19 277	15 511
c) <i>Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux</i>	15 125	15 037	12 965	7 781	6 014

BILAN

ACTIF	2022	2021	PASSIF	2022	2021
Immobilisations incorporelles	0	0	Capital Social	225 000	225 000
Immobilisations corporelles	54 640	59 608	Réserves légales	4 240	3 423
Immobilisations financières	153	153	Autres réserves et RàN	2 470	-13 035
ACTIF IMMOBILISE	54 793	59 760	RESULTAT DE L'EXERCICE	-24 851	16 323
Stocks	0	0	Subventions d'investissement	0	0
Avances et acomptes versés	0	0	Provisions réglementées	0	0
Créances clients & autres	543 413	4 495 638	CAPITAUX PROPRES	206 859	231 710
VMP	0	0	AUTRES FONDS PROPRES	0	0
Disponibilités	7 778 946	3 337 234	PROV. RISQUES ET CHARGES	0	0
Charges constatées d'avance	50 141	49 947	Dettes financières	0	2 435
ACTIF CIRCULANT	8 372 500	7 882 819	Avances et acomptes reçus	0	0
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0	Dettes d'exploitation	1 574 379	1 974 786
			Dettes diverses	6 646 056	5 733 649
			Produits constatés d'avance	0	0
			DETTES	8 220 435	7 710 870
TOTAL	8 427 293	7 942 579	TOTAL	8 427 293	7 942 579

ACTIF IMMOBILISE

La SPL CPIV a réalisé des travaux d'agencement relatifs aux nouveaux locaux qu'elle occupe depuis fin février 2022 pour 59 608 €. Ces travaux font l'objet d'un amortissement sur 10 ans. Ainsi, il a été doté 4 967 € de charge d'amortissement au titre de l'exercice 2022.

Les immobilisations financières correspondent à des titres de participations auprès du Crédit Coopératif.

ACTIF CIRCULANT

L'actif circulant regroupe celui lié au fonctionnement propre de la SPL et celui lié aux mandats.

Les créances clients comprennent notamment 244 697 € de créances client de la structure (rémunérations à percevoir). Le recul significatif de ce poste provient de l'absence de demandes d'avances non réglées à la date de clôture de l'exercice.

Les disponibilités (trésorerie disponible) s'élèvent à 7 778 946 €. Elles incluent le fonds de roulement destiné à faire face aux dépenses des mandats atteint 7 657 483 € au 31/12/2022. Le montant de la trésorerie propre de la SPL CPIV est 121 463 €.

CAPITAL, SITUATION NETTE, CAPITAUX (OU FONDS) PROPRES

Le capital social n'a pas varié en 2022.

DETTES

La société n'a pas eu recours à l'emprunt. Les dettes sont toutes des dettes à court terme et concernent :

- les dettes fournisseurs : 1 241 577 € pour les opérations de mandats et 269 792 € relatifs à la structure.
- les dettes fiscales : Elles incluent 52 693 € de dette de TVA.
- Le solde relatif aux opérations en mandat s'établit à 6 637 570 €.

INFORMATIONS SUR LE SOLDE DES CREANCES CLIENTS ET DES DETTES FOURNISSEURS DE L'EXERCICE

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice
dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)
(en TTC)

	Article D.441 I-1 : factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I-1 : factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
A - Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	74					52	46					2
Montant total des factures concernées	595 349	580 372	62 655	34 170	143 908	821 105	428 252	32 760	0	0	0	32 760
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	6,41%	6,25%	0,67%	0,37%	1,55%	8,84%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice							71,69%	5,48%	0,00%	0,00%	0,00%	5,48%
B - Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues						5						2
Montant total des factures exclues												5 350
C - Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Délais légaux : 30 jours fin de mois						Délais contractuels : Délais légaux : 30 jours fin de mois					

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT NET ANNUEL

Le conseil d'administration propose d'affecter la perte comptable de 24 851,38 € :
- en report à nouveau pour la totalité.

2. Activité opérationnelle de l'exercice écoulé

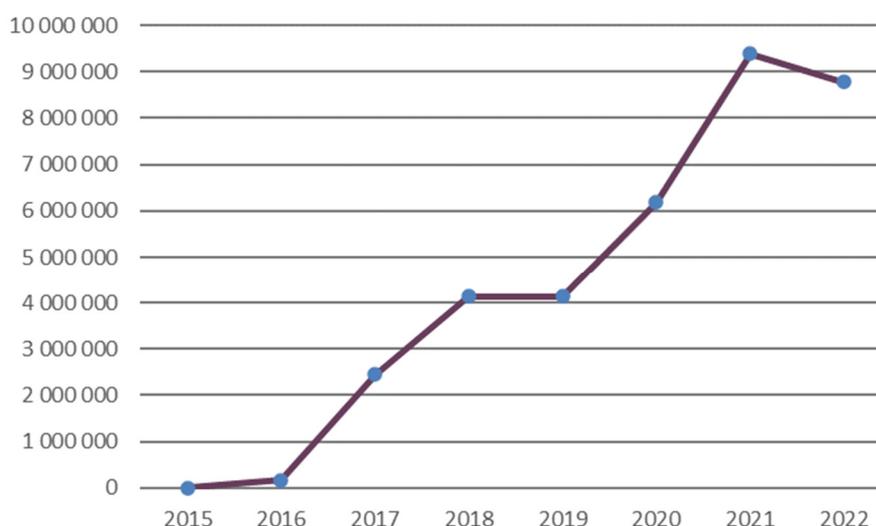
2.1. Mandats

Au **31/12/2022**, la SPL Construction Publique d'Ille-et-Vilaine suivait **22 opérations** dans de cadre de **mandat de construction ou de réhabilitation**.

21 de ces opérations sont réalisées pour le compte du Département d'Ille-et-Vilaine et 1 opération est réalisé pour la Ville de Dinard.

Le montant des **dépenses TTC** (hors rémunération de la SPL) facturées en **2022** dans le cadre des mandats en portefeuille s'élève à **8 819 677 €**.

Évolution des dépenses d'opérations



Pour faire face à ces dépenses à celles à venir, **la SPL Construction Publique d'Ille-et-Vilaine a reçu en 2022 13 636 465 € d'avance des mandats**.

Au 31/12/2022, la situation financière des mandats en portefeuille (non clôturés) est la suivante :

Nom Projet	Mandat	Avancement	Enveloppe convention (TTC)	Dépenses (TTC)			Avances (TTC)		Solde de trésorerie
				facturées	payées	Avantc	Versées	%	
LE RHEU - Collège Georges Brassens	CD35	En clôture	1 245 367,29	1 245 994,22	1 245 994,22	100%	1 245 367,30	100%	626,92
JANZE - CIS	CD35	En clôture	1 430 000,00	1 430 987,60	1 430 987,60	99%	1 430 987,60	99%	0,00
VERN SUR SEICHE - CIS	CD35	En clôture	1 380 000,00	1 379 008,36	1 379 008,36	100%	1 380 000,00	100%	991,64
PIPRIAC - CER	CD35	En clôture	1 700 000,00	1 444 471,91	1 444 471,91	85%	1 446 148,50	85%	1 676,59
FOUGERES - Collège Gandhi	CD35	En GPA	3 526 000,00	3 301 439,11	3 295 443,59	94%	3 429 843,52	97%	134 399,93
RENNES - ESC Maurepas	CD35	En travaux	14 930 000,00	10 435 470,32	9 903 462,74	70%	12 648 021,01	85%	2 744 558,27
MAEN ROCH - ESCC	CD35	En GPA	5 831 244,00	5 518 477,70	5 518 477,70	95%	5 563 137,00	95%	47 438,30
DOL DE BRETAGNE - CDAS	CD35	En GPA	2 400 000,00	2 282 413,36	2 198 000,13	95%	2 295 105,73	96%	97 105,60
VITRE - Collège Les Rochers Sévigné	CD35	En clôture	1 950 000,00	1 926 230,41	1 926 230,41	99%	1 949 999,63	100%	23 769,22
Plélan Le Grand - CIS	CD35	En GPA	1 690 000,00	1 626 084,54	1 626 084,54	96%	1 690 000,00	100%	63 915,46
RETIERS - CIS (40%)	CD35	En travaux	1 672 320,00	81 255,06	53 151,76	5%	547 527,60	33%	494 375,84
RETIERS - CER (60%)	CD35	En travaux	2 508 480,00	121 882,58	79 727,63	5%	821 291,40	33%	741 563,77
ST AUBIN DU CORMIER - CIS (50%)	CD35	En travaux	2 040 000,00	83 707,89	56 856,79	4%	1 113 059,77	55%	1 056 202,99
ST AUBIN DU CORMIER - CER (50%)	CD35	En travaux	2 040 000,00	83 707,89	56 856,79	4%	1 113 059,77	55%	1 056 202,99
MARPIRE Restauration Moulin de Corb	CD35-ENS	En travaux	957 600,00	374 047,30	305 278,81	39%	401 932,23	42%	96 653,42
ST AUBIN DU CORMIER - Restructurat	CD35-ENS	Préliminaire	3 228 000,00	157 762,03	143 858,06	5%	275 271,00	9%	131 412,94
BETTON - Collège François Truffaut	CD35	En travaux	4 082 000,00	195 352,45	154 306,27	5%	215 199,00	5%	60 892,73
DINARD Digue	COMMUNE	En GPA	1 059 807,04	969 227,04	930 699,78	91%	1 059 807,04	100%	129 107,26
COMBOURG - Cité scolaire	CD35	Préliminaire	15 750 000,00	132 402,87	132 402,87	1%	585 600,00	4%	453 197,13
RENNES - Collège Clotilde VAUTIER	CD35	Préliminaire	5 130 000,00	30 006,67	27 211,97	1%	97 160,00	2%	69 948,03
DOL DE BRETAGNE - Collège Paul FEVAL	CD35	Préliminaire	4 386 000,00	34 185,91	33 896,97	1%	122 830,00	3%	88 933,03
SAINT-MALO - Collège Duguay TROUIN	CD35	Préliminaire	4 350 000,00	43 087,66	17 124,00	1%	116 184,00	3%	99 060,00
CHÂTEAUGIRON - Collège Victor SEGAL	CD35	Préliminaire	3 420 000,00	35 465,05	35 465,05	1%	102 169,00	3%	66 703,95
LORMANDIERE Fours à chaux (Phase 2)	CD35-ENS	Préliminaire	5 250 000,00	-	-	0%	-	0%	-
TOTAUX :			91 976 818,33	32 932 667,93	31 994 997,94	36%	39 649 701,10	43%	7 657 482,16

Code	Opérations	Commentaires	2021												2022												2023												2024												2025																							
			J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D												
6006	Collège GANDHI	FOUGERES	GPA												GPA												GPA												GPA												GPA																							
6007	ESC Maurepas	RENNES	CHANTIER 12 MOIS + 4 MOIS												GPA												GPA												GPA												GPA																							
6017	Moulin de Corbière	MARPIRE	CHANTIER 18 MOIS												GPA												GPA												GPA												GPA																							
6018	Restauration château	ST ALBIN DU CORMIER	Mise à disposition MOE												PROJEC												APD												CP												CHANTIER 24 MOIS																							
6023	Collège Clotilde Vautier	RENNES	Consultation MOE												CP												EBO												APD												PROJEC												CP											
6026	Collège Victor Ségalen	CHATEAUGIRON	Consultation MOE												CP												EBO												APD												PROJEC												CP											
6009	ESC MAEN ROCH	ST BRICE EN COGLES	UR												GPA												GPA												GPA												GPA																							
6011	Collège Les Rochers de Sévigné	VITRE	UR												GPA												GPA												GPA												GPA																							
6010	ESC Dol	DOL DE BRETAGNE	CHANTIER												UR												GPA												GPA												GPA																							
6012	CIS	PLELAN LE GRAND	CHANTIER												UR												GPA												GPA												GPA																							
6020	Collège	BETTON	EBO												APD												MOE												CP												CHANTIER 21 MOIS																							
6024	Collège Paul Féval	DOL DE BRETAGNE	Consultation MOE												CP												EBO												APD												PROJEC												CP											
6025	Collège Duguay Trouin	SAINT MALO	Consultation MOE												CP												EBO												APD												PROJEC												CP											
6014	CIS/CER	RETIERS	APD												PROJEC												CP												Phex												CHANTIER DE 12 MOIS												GPA											
6015	CIS/CER	ST ALBIN DU CORMIER	APD												PROJEC												CP												Phex												CHANTIER DE 12 MOIS												GPA											
6022	Cité scolaire Chateaubriand	COMBOURG	Consultation MOE												CP												EBO												APD												PROJEC												CP											

LEGENDE

- PHASE 1 : Consultation MOE
- Etude de faisabilité, convention de mandat
- PHASE 2 : CONCEPTION DE L'OUVRAGE Suivi des études (EBO, APD, MOE, PRO)
- PHASE 3 : CONSULTATION ET MISE EN PLACE DES ENTREPRISES
- PHASE 4 : CHANTIER
- PHASE 5 : GARANTIE PARFAIT ACHÈVEMENT
- CP : COMMISSION PERMANENTE

Informations sur la commande publique liée à la SPL en 2022.

La commande publique générée par les opérations confiées à la SPL s'élève pour 2022 à un total de 12 203 678,05 € HT (soit 14 644 413,66 € TTC). Les dossiers ont été présentés en CAO du maître d'ouvrage concerné par les opérations ; ici essentiellement le Département.

Nom de l'opération	Type de travaux	Durée marché	Montant HT
6014. CIS-CER-Ateliers ENS Retiers	Travaux	15 mois	2 964 710,77 €
6015. CIS-CER St Aubin du Cormier	Travaux	16 mois	2 925 852,14 €
6018. Restauration Château ENS St Aubin du Cormier	Travaux	26 mois	2 198 706,14 €
6020. Extension Collège Betton	Travaux	21 mois	2 839 444,00 €
TOTAL TRAVAUX			10 928 713,05 €
6023. Collège Vautier. Rénovation thermique Rennes.	Maîtrise d'œuvre	42 mois	370 000,00 €
6024. Collège Paul Féval. Rénovation thermique. Dol de Bretagne.	Maîtrise d'œuvre	42 mois	344 065,00 €
6025. Collège Duguay Trouin. Rénovation thermique. St Malo.	Maîtrise d'œuvre	46 mois	315 760,00 €
6026. Collège Victor Ségalen. Rénovation thermique. Chateaugiron.	Maîtrise d'œuvre	42 mois	245 140,00 €
6022. Cité scolaire Combourg. Rénovation et extension du site	Maîtrise d'œuvre	74 mois	1 650 589,29 €
TOTAL Maîtrise d'œuvre			2 925 554,29 €
TOTAL GENERAL			13 854 267,34 €

Pour **gérer ces mandats**, la SPL a perçu en 2022 **371 752,70 € HT**.

Nom Projet	Mandat	Avancement	Rémunération HT			
			Enveloppe	Facturée (hors révisions)	%	Facturée en 2022 (Mtt HT révisé)
LE RHEU - Collège Georges Brassens	CD35	En clôture	41 666,67	41 666,67	100%	-
JANZE - CIS	CD35	En clôture	60 000,00	60 000,00	100%	3 312,00
VERN SUR SEICHE - CIS	CD35	En clôture	60 000,00	57 000,00	95%	-
PIPRIAC - CER	CD35	En clôture	85 000,00	85 000,00	100%	4 692,00
FOUGERES - Collège Gandhi	CD35	En GPA	130 714,65	125 251,44	96%	14 345,76
RENNES - ESC Maurepas	CD35	En travaux	426 902,47	399 983,07	94%	48 108,51
MAEN ROCH - ESCC	CD35	En GPA	193 608,36	184 502,16	95%	-
DOL DE BRETAGNE - CDAS	CD35	En GPA	86 881,04	83 298,54	96%	11 709,77
VITRE - Collège Les Rochers Sévigné	CD35	En clôture	88 175,00	84 112,50	95%	-
Plélan Le Grand - CIS	CD35	En GPA	73 500,00	69 825,00	95%	10 819,20
RETIERS - CIS (40%)	CD35	En travaux	55 681,60	35 199,60	63%	11 400,39
RETIERS - CER (60%)	CD35	En travaux	83 522,40	52 799,40	63%	17 100,58
ST AUBIN DU CORMIER - CIS (50%)	CD35	En travaux	58 116,00	37 036,00	64%	12 719,86
ST AUBIN DU CORMIER - CER (50%)	CD35	En travaux	58 116,00	37 036,00	64%	12 719,86
MARPIRE Restauration Moulin de Corb	CD35-ENS	En travaux	30 940,00	29 393,18	95%	10 236,70
ST AUBIN DU CORMIER - Restructuratio	CD35-ENS	Préliminaire	148 500,00	92 160,70	62%	32 019,50
BETTON - Collège François Truffault	CD35	En travaux	125 000,00	75 873,64	61%	12 143,86
DINARD Digue	COMMUNE	En GPA	35 293,00	31 763,70	90%	10 267,51
COMBOURG - Cité scolaire	CD35	Préliminaire	469 420,00	84 495,60	18%	46 942,00
RENNES - Collège Clotilde VAUTIER	CD35	Préliminaire	194 940,00	37 038,60	19%	21 443,40
DOL DE BRETAGNE - Collège Paul FEVAL	CD35	Préliminaire	184 212,00	42 368,76	23%	27 631,80
SAINT-MALO - Collège Duguay TROUIN	CD35	Préliminaire	182 700,00	42 021,00	23%	27 405,00
CHÂTEAUGIRON - Collège Victor SEGAL	CD35	Préliminaire	153 900,00	35 397,00	23%	23 085,00
LORMANDIERE Fours à chaux (Phase 2)	CD35-ENS	Préliminaire	273 000,00	32 760,00	12%	13 650,00
TOTAUX :			3 299 789,19	1 855 982,56	56%	371 752,70

Mandats

L'activité de l'exercice 2022 est la suivante :

Un nouveau mandat de travaux sur le secteur des ENS des Lormandières.

1. **L'Espace social commun à DOL DE BRETAGNE**
Livraison effectuée 2nde semestre 2022.
2. **L'espace social et culturel commun de Rennes Maurepas :**
Livraison prévue en juin 2023.
3. **La réhabilitation du collège Gandhi à Fougères :**
Un chantier très compliqué en espace occupé et sources d'aléas multiples. GPA jusqu'en septembre 2023.
4. **La rénovation du self du Collège de BETTON :**
Les travaux ont commencé début 2023. Livraison prévue pour fin 2024
5. **Le CIS à PLÉLAN LE GRAND**
Livraison effectuée second trimestre 2022
6. **La construction du CIS/CER/ENS de RETIERS**
Les travaux ont commencé début 2023 – 3^{ème} trimestre 2023

7 . La construction du CIS/CER/ENS de St Aubin du Cormier.

Les travaux ont commencé début 2023 – 3^{ième} trimestre 2023

8 . Verrière sur les commerces (confiserie, snack) de la digue de la plage à Dinard.

Livrée en juin 2022 et sous GPA. Des difficultés liées à l'étanchéité à l'eau non réglées et une entreprise de couverture ayant déposé le bilan. Des travaux de reprise sont prévus en 2023.

9 . La réhabilitation du Moulin de Corbière à Marpiré :

Livraison prévue 1^{er} semestre 2023.

10 . La restauration du site du château de St-Aubin du Cormier.

Démarrage des travaux début 2023 – fin 2024

11 . Les nouvelles opérations de rénovation thermique dans 4 collèges

Retard pris du fait d'additifs demandés par le maître d'ouvrage

12 . Extension – Rénovation de la cité scolaire de Combourg.

Dossier de maîtrise d'œuvre validé début 2023 – Etudes en cours – livraison fin 2025

2.2. Etudes – Assistance aux Petites Communes

2022 a été une année moindre en nombre de dossier APC. A noter que des dossiers initiés en 2021 ont été terminés et payés en 2022. Et 2 dossiers APC ont été suivis d'AMO réalisées par la SEM T&T.

THEMATIQUES	COMMUNES	DESCRIPTION
PATRIMOINE	Miniac sous Bécherel. 2022	Formalisation d'un cahier des charges en vue d'une consultation pour une salle polyvalente communale.
PATRIMOINE	St Symphorien 2022	Projet de rénovation immobilière en centre-bourg
FONCIER	St Gondran. 2022	L'étude d'une implantation de la salle multifonctions sur deux sites éventuels
FINANCIER	Le Petit Fougeray 2022	Suivi d'un projet privé en Lotissement et besoins en équipements publics
FONCIER	Tresboeuf 2022	Conseils pour procédure de préemption sur un foncier bâti jouxtant un équipement public communal et opportunité de densification

L'APC du Theil de Bretagne a été suivie d'un accompagnement pour organiser une consultation et rechercher un maître d'œuvre, idem, St Symphorien.

Collectivité	Objet	Marché HT	Facturé	% facturé	Dont facturé en 2022
BOISGERVILLY	Suivi de la ZAC Brocéliande	155 477,50	31 806,25	20%	8 404,25
DEPARTEMENT	Etude immobilière et d'aménagement urbain du site Beauregard à rennes	145 975,00	100 010,00	69%	19 665,00
PLEURTUIT	Phase consultation des entreprises pour une école de musique	1 487,50	1 312,50	88%	1 312,50
PIPRIAC	Montage préopérationnel d'un lotissement communal	15 175,00	-	0%	
REDON	Pré-cadrage de l'étude du projet urbain secteur Bellevue	7 450,00	-	0%	
REDON	Suivi opérationnel fin de la tranche 1 ZAC Châtel Haut Patis	35 250,00	-	0%	
				Total :	29 381,75

Etude immobilière sur le site de Beauregard.

A été interrompue du fait de réflexion en interne de la collectivité et de travaux effectués dans les locaux libérés par la Préfecture à usage des services départementaux qui étaient en location en proximité dans les quartiers.

3. AUTRES INFORMATIONS

- **Changements intervenus dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation**
NEANT
- **Evènements importants survenus entre la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi**
NEANT
- **Activité de la société en matière de recherche et développement**
NEANT
- **Montant global des charges non déductibles**
Dans le cadre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, il n'a été rapporté aux bénéficiaires soumis à l'impôt sur les sociétés aucun frais non admis en déduction.
- **Montant des dividendes mis en distribution au cours des exercices précédents**
Année n-1 (2021) : 0 €
Année n-2 (2020) : 0 €
Année n-3 (2019) : 0 €
Année n-4 (2018) : 0 €
Année n-5 (2017) : 0 €
- **Abattement 40 % (personnes physiques) :**
San objet

4. Conventions réglementées

Nouvelles conventions

Il n'y a pas eu de nouvelle convention réglementée en 2022

Conventions renouvelées

5. Conventions courantes

Les conventions courantes sont les suivantes :

CONVENTIONS COURANTES

Convention	Période	Prestataire (Fournisseur)	Utilisateur (Client)	Montant HT facturé en 2022
Mise à disposition du personnel	2021-2022	SADIV	SPL CPIV	272 727 €
Répartition des coûts de fonctionnements	2021-2022	SADIV	SPL CPIV	74 460 €

SECONDE PARTIE

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Gouvernance

Par délibération en date du 30 mars 2017, le conseil d'administration a opté pour la séparation des fonctions de président et de directeur général.

2. Dirigeants, administrateurs, commissaires aux comptes, censeurs

Monsieur Christophe MARTINS a été désigné président du conseil d'administration, par délibération du conseil d'administration du 28 septembre 2020, pour la durée de son mandat d'administrateur. Monsieur MARTINS ne perçoit pas d'indemnité au titre de sa fonction de Président.

Madame Anne-Françoise COURTEILLE a été désignée vice-présidente pour la durée de son mandat électif. Madame COURTEILLE ne perçoit pas d'indemnité au titre de sa fonction de vice-présidente. Elle peut en l'absence du Président présider la séance du conseil ou de l'Assemblée Générale.

Le directeur général, **Monsieur Patrice TOLLEC**, a été désigné par délibération du conseil d'administration du 03 mars 2020,

En tant que directeur général, et au titre de ce mandat social exclusivement, Monsieur TOLLEC perçoit une rémunération fixée à 265 € brut mensuel soit 3.180 euros bruts annuels, versés par douzièmes.

2.1. Limitation de pouvoirs

Monsieur TOLLEC dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous les réserves suivantes :

- Il doit se conformer aux dispositions du règlement d'achat mis en place par le conseil au titre de statut de pouvoir adjudicateur de la société ;
- Il doit recourir à l'autorisation du conseil d'administration pour toutes acquisitions et toutes aliénations de biens mobiliers et immobiliers au-delà d'un montant de 1 200 000 € H.T.
- Il doit recourir à l'autorisation du conseil d'administration pour consentir, accepter, céder, résilier tous baux et locations au-delà d'un montant de 300 000 € HT.
- Il doit recourir à l'autorisation du conseil d'administration pour souscrire des emprunts pour le fonctionnement propre de la société.
- Il doit recourir à l'autorisation du conseil d'administration pour céder ou aliéner le patrimoine propre de la société

Monsieur TOLLEC cumule ce mandat social avec son contrat de travail ; il est, pour ce contrat de travail, placé sous l'autorité hiérarchique du Président.

2.2. Mandats des administrateurs, commissaires aux comptes et censeurs

Le tableau ci-dessous récapitule les mandats des administrateurs et commissaires aux comptes, censeurs.

Noms des administrateurs	Actionnaire	Durée mandat		
		Statuts	AG	CA
Christophe MARTINS	Conseil Départemental	6 ans		28/09/2021
Anne-Françoise COURTELLE	Conseil Départemental	6 ans		28/09/2021
Anne MAINGUET-GRALL	Conseil Départemental	6 ans		28/09/2021
Benoit SOHIER	Conseil Départemental	6 ans		28/09/2021
Nicolas PERRIN	Conseil Départemental	6 ans		28/09/2021
Jean-Paul GUIDONI	Conseil Départemental	6 ans		28/09/2021
Frédéric MARTIN	Conseil Départemental	6 ans		26/04/2022
Bernard DELAUNAY	Conseil Départemental	6 ans		28/09/2021
Arnaud SALMON	Conseil Départemental	6 ans		28/09/2021
Jean-François BOHANNE	Conseil Départemental	6 ans		28/09/2021
Vincent MINIER	Président de l'Assemblée Spéciale des Collectivités Territoriales CC Porte de Loire Communauté	6 ans	07/11/2022	10/10/2022
Lionel REMANDE	Siégeant au titre de représentant de l'Assemblée Spéciale des Collectivités Territoriales - Commune de Redon	6 ans	07/11/2022	10/10/2022
Franck PICHOT	Siégeant au titre de représentant de l'Assemblée Spéciale des Collectivités Territoriales - Commune de Pipriac	6 ans	07/11/2022	10/10/2022

Noms des commissaires aux comptes	Durée mandat	
	Statuts	AGO
Titulaire : Cabinet FIDAUDIT représenté par Mme Laurence PLASSART	6 ans	18/05/2021 Jusqu'à l'arrêt des comptes 2026 inclus
Suppléant : Cabinet GRANT THORNTON représenté par M. Stéphane BOUGREAU	6 ans	18/05/2021 Jusqu'à l'arrêt des comptes 2026 inclus

Noms des censeurs	Durée mandat	Date AGO
Bernard PIEDVACHE Commune de Boisgervilly	6 ans	07/11/2022
RAVAILLAULT Guy Commune de Pleurtuit	6 ans	07/11/2022

Les changements relatifs aux représentants intervenus au cours de l'exercice

En date du 15 novembre 2021, l'Assemblée départementale, a procédé à une modification de la désignation d'un conseiller départemental au sein du Conseil d'administration de la SPL. Monsieur Frédéric MARTIN a été désigné en remplacement de Monsieur Jean-Luc CHENUT. Il en a été pris acte au conseil d'administration qui s'est tenu le 26 avril 2022

L'adhésion de nouveaux actionnaires a nécessité la mise en place de l'Assemblée Spéciale des Collectivités Territoriales afin qu'ils soient représentés au sein du conseil d'administration, ce qui a engendré une évolution du nombre de sièges au conseil d'administration.

A la création de la SPL, les statuts offraient la possibilité de désigner au maximum 18 administrateurs, ce nombre a été ramené à 13 sièges.

- Le Conseil départemental conserve 10 sièges. (Le nom des représentants est énuméré au point 2.2 Mandats des administrateurs, commissaires aux comptes et censeurs ci-dessus)
- L'assemblée spéciale installée le 10 octobre 2022 a procédé à la désignation de trois administrateurs dont son président. (Le nom des représentants est énuméré au point 2.2 Mandats des administrateurs, commissaires aux comptes et censeurs ci-dessus)
- Trois postes de censeurs ont été créés, seuls deux ont été désignés ; (Le nom des censeurs est listé au point 2.2 Mandats des administrateurs, commissaires aux comptes et censeurs ci-dessus).

2.3. Autres mandats

Le tableau récapitule les différents mandats ou fonctions exercées par les différents mandataires sociaux.

Nom du mandataire	Qualité ou fonctions	Nom de la société et adresse
Patrice TOLLEC	Directeur Général	- Directeur Général de Terre et Toit
Christophe MARTINS	Président du Conseil d'administration	- Administrateur de Terre et Toit - Administrateur de la SEM Energ'IV - Administrateur de la SEM Breizh
Anne-Françoise COURTEILLE	Vice-Présidente	- Vice-Présidente de Terre et Toit
Nicolas PERRIN	Administrateur	- Administrateur de Terre et Toit - Gérant - SCI QNL.
Jean-Paul GUIDONI	Administrateur	- Administrateur de Terre et Toit
Arnaud SALMON	Administrateur	- Administrateur de Terre et Toit - Administrateur du Foncier Coopératif Malouin - Membre du bureau de la Fédération Française du Bâtiment pays de Dinard
Benoît SOHIER	Administrateur	- Membre du bureau de Megalis
Bernard DELAUNAY	Administrateur	- Administrateur de Terre et Toit
Jean-François BOHANNE	Administrateur	- Administrateur de Terre et Toit
Vincent MINIER	Administrateur	- Gérant - Société AurHom
Franck PICHOT	Administrateur	- Membre du bureau du SDE 35

3. Mandats sociaux et conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

Sans objet.

4. Tableaux des délégations

Sans objet.

PROPOSITION DE RÉSOLUTIONS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution : APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022 – QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale, après que le rapport de gestion du Conseil d'Administration lui a été présenté, et connaissance prise du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du Conseil et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se traduisant par une **perte comptable de 24 851,38 €**.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2022. Cette résolution est adoptée à (L'unanimité ou par voix, contre voix).

Deuxième résolution : AFFECTATION DU RESULTAT

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale approuve la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2022 faite par le Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat déficitaire de 24 851,38 euros :

- **en report à nouveau débiteur à hauteur de 24 851,38 € ;**

Cette résolution est adoptée à (L'unanimité ou par voix, contre voix).

Troisième résolution : APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions courantes, prend acte qu'il n'y a pas de conventions règlementées.

Cette résolution est adoptée à (L'unanimité ou par voix, contre voix).

PROJETS DE RÉSOLUTIONS PRESENTES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Quatrième résolution : Mise à jour du kbis

Le Président rappelle que par décision du 7 novembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé de réduire le nombre de sièges d'administrateur à 13 et de les répartir comme suit, conformément aux dispositions de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales :

- dix sièges attribués au Département d'Ille et Vilaine,
- trois sièges attribués à l'Assemblée Spéciale regroupant les collectivités à participation minoritaire.

L'Assemblée Spéciale a désigné les trois collectivités suivantes pour la représenter au sein du Conseil d'administration :

- La Commune de Pipriac,
- La Commune de Redon.

Ces décisions ont pris effet le 7 novembre 2022.

Pour les besoins des formalités légales, il est précisé que les administrateurs en fonction sont les suivants :

le Département d'Ille et Vilaine (10 sièges) représenté par :

- Christophe MARTINS MARQUES
- Anne-Françoise COURTEILLE
- Anne MAINGUET GRALL
- Benoît SOHIER
- Nicolas PERRIN
- Arnaud SALMON
- Jean-Paul GUIDONI
- Bernard DELAUNAY
- Jean-François BOHANNE
- Frédéric MARTIN

L'Assemblée Spéciale des collectivités à participation minoritaire (3 sièges) représentée par :

- La Communauté de Commune Bretagne Porte de Loire Communauté représentée par Monsieur Vincent MINIER
- La Commune de Pipriac représentée par Monsieur Franck PICHOT
- La Commune de Redon représentée par Monsieur Lionel REMANDE.

Cette résolution est adoptée à (L'unanimité ou par voix, contre voix).

Cinquième résolution : Nouvelle collectivité Actionnaire : Communauté de communes de Bretagne Romantique

La communauté des communes de Bretagne Romantique a émis le souhait d'entrer au capital de la SPL. Le Conseil d'Administration en date du 03 avril 2023 a agréé la cession entre le Département et la communauté des communes de Bretagne Romantique, de 500 actions au prix de 10 euros par action, soit la somme de 5.000 euros. La communauté des communes de Bretagne Romantique devient actionnaire de la SPL Construction Publique d'Ille et Vilaine.

Cette résolution est adoptée à (L'unanimité ou par voix, contre voix).

Sixième résolution : – Mandataire de la Communauté de Communes de Bretagne Romantique

Le 30 mars 2023, la communauté des communes de Bretagne Romantique a désigné Monsieur/Madamecomme représentant de la collectivité au sein de la SPL.

Cette résolution est adoptée à (L'unanimité ou par voix, contre voix).

Septième Résolution : POUVOIRS

L'Assemblée Générale Mixte donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités de publicités légales nécessaires. Elle donne pouvoir au Président du Conseil d'Administration pour communiquer le présent procès-verbal au Préfet d'Ille et Vilaine dans les quinze jours suivant son adoption.

Cette résolution est adoptée à (L'unanimité ou par voix, contre voix).



FIDUCIAL

AUDIT

AGENCE DE RENNES

40, rue du Bignon
Forum de la Rocade
B.P. 91467
35514 CESSON SÉVIGNÉ CEDEX
Tél. 02 99 26 02 50
Fax 02 99 26 86 38

SPL CONSTRUCTION PUBLIQUE D'ILLE ET VILAINE

Au capital de 225 000 €

**Immeuble F
7 avenue de Tizé
CS 53 604
35 236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE NATIONALE DE RÉVISION COMPTABLE

Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 250 000 € - 334 301 488 RCS Nanterre - N° TVA FR 39 334 301 488
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Paris - Île-de-France et Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
Siège social : Paris La Défense - 41, rue du Capitaine Guynemer - 92925 La Défense Cedex - Site : www.fiducial.fr

**SPL CONSTRUCTION PUBLIQUE
D'ILLE ET VILAINE**

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels 2022**

Mesdames, Messieurs,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon

notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés le conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

FAIT A CESSON SEVIGNE LE 5 JUIN 2023

SA FIDAUDIT

FIDUCIAL AUDIT

Société de commissaires aux comptes



Laurence PLASSART

Commissaire aux comptes

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (1)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	60 673	6 032	54 640	59 608
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	153		153	153	
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)	60 825	6 032	54 793	59 760	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	470 898		470 898	4 497 108
	Autres créances	72 515		72 515	66 817
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	7 778 946		7 778 946	3 337 234	
Charges constatées d'avance	50 141		50 141	49 947	
TOTAL (III)	8 372 500		8 372 500	7 951 107	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	8 433 325	6 032	8 427 293	8 010 867	
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an					
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	225 000	225 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	4 240	3 423
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	2 470	
	Report à nouveau		(13 035)
	Résultat de l'exercice	(24 851)	16 323
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres	206 859	231 710	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		2 435
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 511 561	1 902 969
	Dettes fiscales et sociales	62 817	71 958
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	6 646 056	5 801 796	
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes	8 220 434	7 779 157	
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF	8 427 293	8 010 867	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(24 851,38)	16 322,50	
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	8 220 434	7 779 157	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		2 435	

Compte de résultat

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	420 034		420 034	497 794
	Montant net du chiffre d'affaires	420 034		420 034	497 794
	Production stockée				
	Production immobilisée				
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			3 043	
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation (1)			423 078	497 794
	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			388 533	423 064
	Impôts, taxes et versements assimilés			1 045	1 338
	Salaires et traitements			40 981	41 298
	Charges sociales du personnel			15 488	15 445
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			4 967	180
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				3 043
Dotations aux provisions					
Autres charges			18	5	
Total des charges d'exploitation (2)			451 032	484 374	
RESULTAT D'EXPLOITATION				(27 954)	13 420

Compte de résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	31/12/2021
RESULTAT D'EXPLOITATION		(27 954)	13 420
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 103	3 457
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		3 103	3 457
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		3 103	3 457
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(24 851)	16 877
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		79
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels			79
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			79
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES			633
TOTAL DES PRODUITS		426 181	501 329
TOTAL DES CHARGES		451 032	485 007
RESULTAT DE L'EXERCICE		(24 851)	16 323

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG), modifié et complété depuis son homologation par des règlements ultérieurs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les états financiers joints sont établis conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité du 12 Juillet 1984, complété :

- Par l'avis 99/05 du 18 mars 1999 pour les conventions publiques d'aménagement
- Par l'avis 93/09 du 8 décembre 1993 pour les autres opérations.

L'ensemble des recommandations énoncées par les guides comptables édités par la FNEPL (guide comptable professionnel des EPL activités immobilières et actions, et opérations d'aménagement) a également été respecté.

L'exercice considéré débute le 01/01/2022 et finit le 31/12/2022.
Il a une durée de 12 mois.

Immobilisations corporelles

Modes et méthodes d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Méthodes de calcul des amortissements

Le mode d'amortissement linéaire est considéré comme le plus proche, dans les conditions techniques actuelles, de l'amortissement économique réel.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les principales durées sont les suivantes :

. Agencement des locaux	10 ans
. Mobilier, matériel de bureau informatique	3 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, celui-ci s'entendant par le montant des sommes versées.

Créances - Dettes

Les créances et dettes figurent au bilan pour les montants de liquidité qui seront reçus ou versés lors de leur règlement.

Une provision pour dépréciation des créances est calculée sur la base de l'analyse du caractère recouvrable des créances effectuée à la date d'arrêt des comptes.

Assurance Constructeur Non Réalisateur (CNR)

Les primes d'assurance CNR, souscrites dans le cadre des mandats de réalisation, sont étalées sur 10 ans (durée de couverture du risque) à compter de la date d'achèvement du bien. Le montant supporté en 2022 par la société s'élève à 1 667 euros.

Au 31 décembre 2022, le montant porté en charges comptabilisées d'avance s'élève à 50.141 euros.

Honoraires du Commissaire aux comptes

Selon l'article R. 123-198 du Code de Commerce, le montant des honoraires du Commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice au titre du contrôle légal des comptes s'élève à 3 401 euros HT.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 31/12/2022
			Augmentations Réévaluations	Acquisitions	Diminutions Virt p.à p. Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres					
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels			59 608		59 608
	Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, mobilier	1 065				1 065
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours	59 608			59 608	
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	60 673		59 608	59 608	60 673	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés	153				153
	Prêts et autres immobilisations financières					
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	153				153	
TOTAL	60 825		59 608	59 608	60 825	

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022		
			Dotations	Diminutions			
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels		4 967		4 967		
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	1 065			1 065		
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 065	4 967	6 032				
TOTAL	1 065	4 967	6 032				
Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
		Dotations		Reprises		Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice	
		Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres		Mode dégressif
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage Industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

31/12/2022

1 an au plus

plus d'1 an

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres Immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	470 898	470 898	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfiques			
	Taxes sur la valeur ajoutée	54 052	54 052	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	18 463	18 463	
Charges constatées d'avances	50 141	50 141		
TOTAL DES CREANCES		593 554	593 554	
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

31/12/2022

1 an au plus

1 à 5 ans

plus de 5 ans

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 511 561	1 511 561		
	Personnel et comptes rattachés	4 921	4 921		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 787	4 787		
	Impôts sur les bénéfiques				
	Taxes sur la valeur ajoutée	52 693	52 693		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	415	415		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
Autres dettes	6 646 056	6 646 056			
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		8 220 434	8 220 434		
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	4 536	11 507	(6 971)	-60,58
Autres créances		772	(772)	-100,00
TOTAL	4 536	12 279	(7 743)	-63,06

Charges à payer

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2 435	(2 435)	-100,00
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 936	8 106	(170)	-2,10
Dettes fiscales et sociales	6 477	6 152	325	5,29
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	14 413	16 692	(2 280)	-13,66

Charges constatées d'avance

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	%
Exploitation	50 141	49 947	194	0,39
Financières				
Exceptionnelles				
TOTAL	50 141	49 947	194	0,39

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		22 500,00	10,0000	225 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		22 500,00	10,0000	225 000,00



FIDUCIAL

AUDIT

AGENCE DE RENNES
40, rue du Bignon
Forum de la Rocade
B.P. 91467
35514 CESSON SÉVIGNÉ CEDEX
Tél. 02 99 26 02 50
Fax 02 99 26 86 38

SPL CONSTRUCTION PUBLIQUE D'ILLE ET VILAINE

Au capital de 225 000 €

**Immeuble F
7 avenue de Tizé
CS 53 604
35 236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2022

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE NATIONALE DE RÉVISION COMPTABLE

Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 250 000 € - 334 301 488 RCS Nanterre - N° TVA FR 39 334 301 488
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Paris - Île-de-France et Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
Siège social : Paris La Défense - 41, rue du Capitaine Guynemer - 92925 La Défense Cedex - Site : www.fiducial.fr

**SPL CONSTRUCTION PUBLIQUE
D'ILLE ET VILAINE
Rapport spécial
sur les conventions réglementées
Exercice clos le 31 décembre 2022**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

FAIT A CESSON SEVIGNE LE 5 JUIN 2023

**SA FIDAUDIT
FIDUCIAL AUDIT**
Société de commissaires aux comptes



Laurence PLASSART
Commissaire aux Comptes